



PRÉFET DU BAS-RHIN

CABINET DU PRÉFET
Pôle de la communication
interministérielle

Strasbourg, le 21 octobre 2016

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

EUROMÉTROPOLE DE STRASBOURG : CINQ RÉUNIONS PUBLIQUES D'INFORMATION ET D'ÉCHANGES SUR LE PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES D'INONDATION (PPRI)

Élaboré par l'État, le PPRI (Plan de Prévention des Risques d'Inondation) est un des outils existant pour réduire le risque d'inondation. Son objectif est de protéger et sauvegarder les vies humaines et les biens. C'est le document de référence en matière d'aménagement en zone inondable. A ce titre, il doit :

- **prendre en compte la situation existante : adapter les biens existants afin de réduire les conséquences de l'inondation en cas de crue.**
- **prévoir l'avenir : ne pas aggraver l'exposition des personnes et des biens à l'inondation et préserver les zones d'expansion des crues. Dans ce cadre, il définit les règles d'urbanisation dans les zones à risque.**

Le PPRI concilie la politique de développement du territoire avec le risque d'inondation.

S'il est vrai que le Bas-Rhin n'a pas connu de crues importantes depuis plusieurs décennies, notre territoire n'est pas à l'abri des inondations. De nombreux Bas-Rhinois se souviennent des crues de 1990 qui ont fait d'importants dégâts matériels et des victimes humaines. Les événements météorologiques de ce printemps illustrent bien la vulnérabilité de notre territoire face à de tels événements et la nécessité de se prémunir des risques d'inondation.

La Direction Départementale des Territoires du Bas-Rhin (DDT du Bas-Rhin) élabore actuellement des PPRI dans le département sur les bassins versants des principaux cours d'eau Bas-Rhinois (Ill, Bruche, Giessen, Moder).

Le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg fait l'objet d'un PPRI dédié, car il se situe à la confluence de plusieurs cours d'eau d'importance (dont la Bruche, l'Ill et le Rhin) et présente des enjeux forts en matière de population et d'activités économiques.

En 2011, l'État a donc souhaité prescrire un plan de prévention des risques d'inondation qui recouvre les 28 communes de l'Eurométropole. Il remplace les différents Plans d'Exposition aux Risques d'Inondation (PERI) établis entre 1992 et 1996 pour 16 communes de la Communauté Urbaine de Strasbourg.

Les études de définition de l'aléa ont été achevées en début d'année 2016. Elles ont permis d'actualiser la connaissance de l'aléa inondation sur le territoire métropolitain.

Depuis le début de l'année, la DDT s'attache à recueillir auprès de l'ensemble des acteurs (Eurométropole de Strasbourg et de ses 28 communes, collectivités et leurs élus, des chambres consulaires...) les principaux enjeux qui peuvent être touchés par l'aléa inondation. L'objectif est de définir la réglementation la plus adaptée au territoire, qui prenne en compte le risque inondation en assurant la protection des biens et des personnes lors de crues, mais qui permette également la vie du territoire et son développement.

Une concertation large a également été initiée dans le cadre de l'élaboration de ce PPRI. Le résultat des études d'aléas a ainsi été présenté au public dès le mois de janvier au travers de quatre réunions publiques. Depuis le début de l'année le public peut par ailleurs s'informer et suivre l'avancement de l'élaboration du PPRI sur le portail internet de l'État dans le Bas-Rhin (<http://k6.re/PPRIEMS>) et poser toute question sur cette élaboration sur une boîte mail dédiée (ddt-ppri-ems@bas-rhin.gouv.fr) ou sur les registres d'observations mis à la disposition du public dans chacune des mairies, ainsi qu'au siège de l'Eurométropole de Strasbourg.

Une deuxième série de réunions publiques se déroulera du 24 octobre au 22 novembre 2016. Il s'agit maintenant de présenter au public le projet de règlement et les projets de cartes qui ont été élaborés. La DDT du Bas-Rhin convie ainsi les habitants et les acteurs, notamment économiques, des zones concernées à cinq nouvelles réunions publiques d'information et d'échanges.

Ces réunions ont pour objectif de :

- sensibiliser à la culture de la sécurité face au risque inondation et à la nécessité de prévenir ce risque sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg,
- présenter le projet de règlement et les projets de cartes réglementaires associées,
- présenter la suite de la démarche et les prochaines étapes d'information et de consultation du public.

Dates et lieux des réunions publiques concernant le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg :

- le 24 octobre à HOLTZHEIM,

de 18h00 à 20h00 à la Salle des Sports de la Bruche (Salle Montaigne) - Rue de la Bruche
pour les communes de Entzheim, Holtzheim, Lingolsheim, Ostwald et Illkirch-Graffenstaden

- le 09 novembre à ECKBOLSHEIM,

de 19h00 à 21h00 à la Salle des fêtes - 5, rue du Gal Leclerc
pour les communes de Niederhausbergen, Mittelhausbergen, Oberhausbergen, Oberschaeffolsheim, Wolfisheim et Eckbolsheim

- le 15 novembre à STRASBOURG,

de 18h00 à 20h00 à la Salle de la Bourse - Immeuble de la Bourse - 1 Place du Maréchal de Lattre de Tassigny
pour la commune de Strasbourg

- le 16 novembre à FEGERSHEIM,

de 18h00 à 20h00 au Centre sportif et culturel - 17, rue du Gal De Gaulle
pour les communes de Blaesheim, Geispolsheim, Lipsheim, Fegersheim, Eschau et Plobsheim

- le 22 novembre à LA WANTZENAU,

de 20h00 à 22h00 à l'Espace culturel - Salle du Fil de l'Eau - Place du 19 mars 1962
pour les communes de Schiltigheim, Bischheim, Hoenheim, Souffelweyersheim, Mundolsheim, Lampertheim, Eckwersheim, Vendenheim, Reichstett et La Wantzenau

Pour toute information complémentaire : www.bas-rhin.gouv.fr
(ou lien court : <http://k6.re/PPRIEMS>)

Contact presse : Viviane CHEVALLIER 03 88 21 68 77 / 06 73 85 16 45

Réunions publiques

Plan de **P**révention des **R**isques **i**nondation
Eurométropole de Strasbourg

24 octobre à Holtzheim
09 novembre à Eckbolsheim
15 novembre à Strasbourg
16 novembre à Fegersheim
22 novembre à La Wantzenau



L'État élabore actuellement un **Plan de Prévention des Risques inondation (PPRI)** sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg

Ce PPRI fixera les règles d'urbanisation et de construction nécessaires à la prévention des risques de crues, la protection et la sauvegarde des biens et des vies humaines. **Élaboré par le Préfet du Bas-Rhin et ses services (Direction Départementale des Territoires du Bas-Rhin), il modernisera la réglementation actuellement en vigueur.**

À cette fin, il est bâti sur la meilleure connaissance de l'exposition aux risques d'inondation du territoire de l'Eurométropole de Strasbourg. L'aléa inondation retenu correspond à un épisode de crue qui a une probabilité de 1% de se produire chaque année. Le partage de cette connaissance est nécessaire à l'établissement de règles adaptées, qui permettent le développement du territoire en intégrant le risque inondation.

La Direction départementale des territoires du Bas-Rhin (DDT 67) présentera le projet de zonage ainsi que le projet de règlement du futur PPRI lors de 5 réunions publiques d'information et d'échanges :

- **Le 24 octobre à HOLTZHEIM, de 18h00 à 20h00 :**
Salle des Sports de la Bruche
(Salle Montaigne) - Rue de la Bruche
Pour les communes de Entzheim, Holtzheim, Lingolsheim, Ostwald et Illkirch-Graffenstaden
- **Le 16 novembre à FEGRSHEIM, de 18h00 à 20h00 :**
Centre sportif et culturel
17, rue du Gal De Gaulle
Pour les communes de Blaesheim, Geispolsheim, Lipsheim, Fegersheim, Eschau et Plobsheim
- **Le 09 novembre à ECKBOLSHEIM, de 19h00 à 21h00 :**
Salle des fêtes - 5, rue du Gal Leclerc
Pour les communes de Niederhausbergen, Mittelhausbergen, Oberhausbergen, Oberschaeffolsheim, Wolfisheim et Eckbolsheim
- **Le 22 novembre à LA WANTZENAU, de 20h00 à 22h00 :**
Espace culturel - Salle du Fil de l'Eau - Place du 19 mars 1962
Pour les communes de Schiltigheim, Bischheim, Hoenheim, Souffelweyersheim, Mundolsheim, Lampertheim, Eckwersheim, Vendenheim, Reichstett et La Wantzenau
- **Le 15 novembre à STRASBOURG, de 18h00 à 20h00 :**
Salle de la Bourse - Immeuble de la Bourse
1 Place du Maréchal de Lattre de Tassigny
Pour la commune de Strasbourg

Les grandes étapes du calendrier d'élaboration du PPRI

1



De 2011 à aujourd'hui

L'étude hydrologique a permis de définir la crue de référence dont la probabilité est de 1 % de se produire chaque année.



La cartographie de l'aléa a été réalisée et a permis de déterminer le niveau d'eau que pourra atteindre une inondation potentielle et la vitesse de crue au niveau du cours d'eau.

2



Premier semestre 2016

Première présentation de la démarche d'élaboration du PPRI et présentation des aléas au public.

3



Depuis mars 2016:

Élaboration du projet du PPRI: identification des enjeux impactés par le risque inondation, rédaction de projet de règlement d'urbanisation et de construction.

4



Concertation: Elle correspond à la phase de présentation du zonage PPRI et du futur règlement auprès des élus, associations, chambres consulaires et auprès de la population.

5



Enquête publique: Elle permettra à chacun de s'exprimer officiellement sur le projet du PPRI.

6



Ajustement du projet du PPRI, arrêté préfectoral d'approbation et mise en œuvre du PPRI: Il s'agit des phases de finalisation permettant d'aboutir à une cartographie réglementaire annexée au PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) et ainsi de mieux protéger l'exposition de la population dans les zones inondables.

Chacun peut consulter la carte du projet de zonage ainsi que le projet de règlement du PPRi sur le site internet des services de l'État du Bas-Rhin à l'adresse suivante :

www.bas-rhin.gouv.fr

Rubrique :

Politiques-publiques/

Environnement prévention des risques naturels et technologiques/

Risques/Risques-d-inondation/

Plans de prévention des risques inondation en cours d'élaboration/

PPRi sur l'Eurometropole de Strasbourg

(ou lien court : <http://k6.re/PPRiEMS>)

Chacun peut également donner son avis ou demander tout renseignement par courriel auprès de la DDT du Bas-Rhin :

ddt-ppri-ems@bas-rhin.gouv.fr

